



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LES AIDES FINANCIÈRES

Guichet Rénov'Occitanie - Espace conseil France Rénov'
CPIE du Gard

Mission de service public de la rénovation de l'habitat



Lundi 6 mai 2024 – Rochebude

Avec le soutien des collectivités :



Sommaire



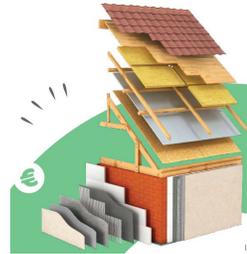
- Présentation et missions du Guichet



Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique



- La rénovation énergétique pas à pas



- Les aides financières et les accompagnements possibles



- Contact





GARD

« Guichet Rénov'Occitanie – espace conseil France Rénov' » Mission de service public de la rénovation de l'habitat



Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

avec



Des conseils NEUTRES, GRATUITS ET INDÉPENDANTS pour les particuliers



Conseils techniques



Aides financières



Analyse de devis



Accompagnements



Téléphone



Mail



RDV physiques



GARD

« Guichet Rénov'Occitanie – espace conseil France Rénov' » Mission de service public de la rénovation de l'habitat



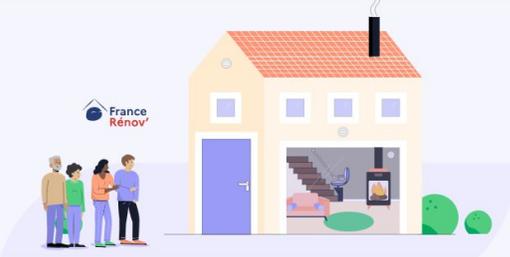

Accueil | Contact | Qui sommes-nous ?

Rechercher

Particuliers | Qu'est-ce que France Rénov' ? | Les travaux de rénovation | Obtenir une aide financière | L'annuaire des professionnels

France Rénov' : le bon réflexe pour rénover son logement

[Estimer mes aides](#)
[Nous contacter](#)



Accès directs

 <p>Trouvez un Espace Conseil</p>	 <p>Les aides à la rénovation</p>	 <p>Les aides à la rénovation en</p>	 <p>Les aides à l'adaptation</p>	 <p>Les aides pour les propriétaires</p>	 <p>Mon Accompagnateur</p>
---	---	--	--	---	--

ESPACE PRO     


 Qui sommes-nous ? | La rénovation, une approche globale | Être informé et conseillé | Être accompagné dans vos travaux | Être aidé financièrement | [Rechercher](#)

Qui sommes-nous ?

Rénov' Occitanie, un partenaire de confiance pour votre rénovation énergétique.

[Contactez votre conseiller Rénov' Occitanie !](#)

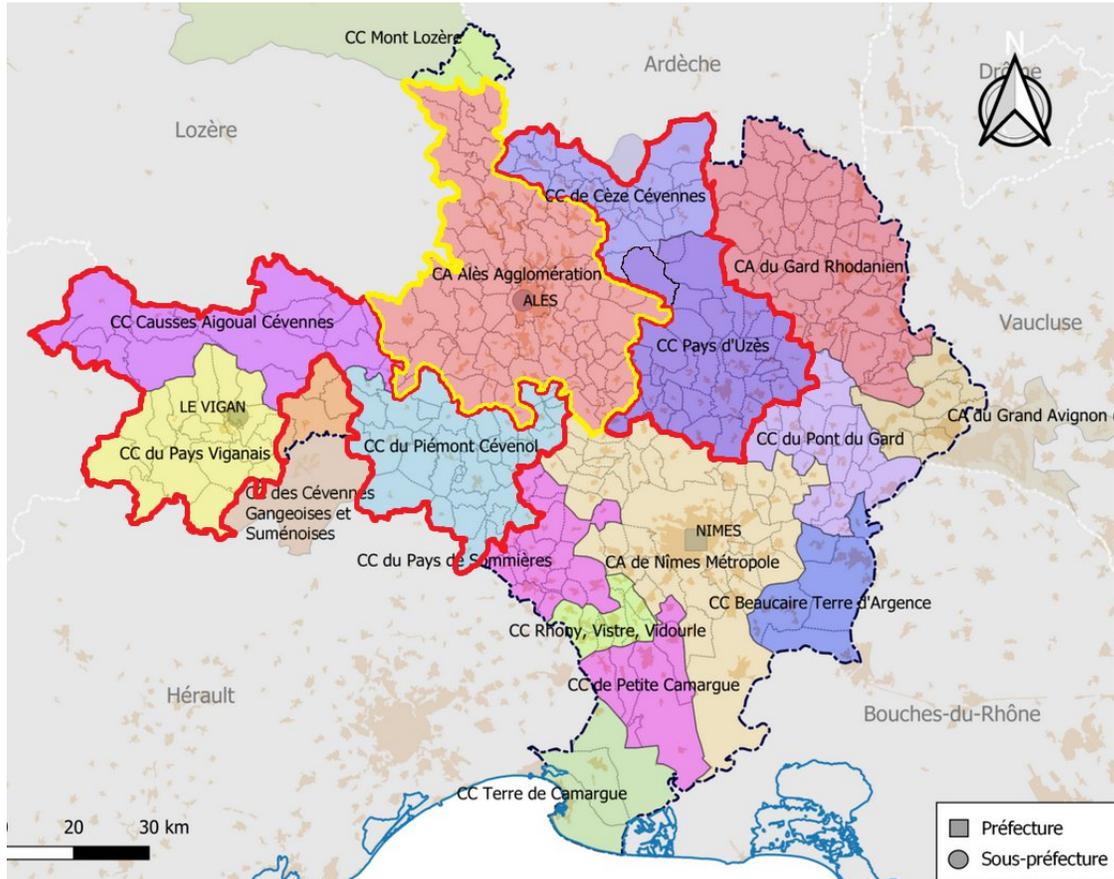


► Quel type de bien souhaitez-vous rénover ?



GARD

Territoires et partenaires du Guichet CPIE du Gard



 Guichet CPIE du Gard

 Autre Guichet (Alès Agglomération avec partenariat avec le CPIE du Gard)

• Territoire

Géographiquement « des Cévennes à l'Uzège »

• Les Communautés de communes partenaires associées au Guichet :

CC du Piémont Cévenol

CC du Pays Viganais

CC Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

CC Cèze Cévennes

CC Pays d'Uzès



Les permanences



GARD



Calendrier des permanences **SUR RENDEZ-VOUS**

	MARDI	MERCREDI	JEUDI		
MATIN			Le Vigan les autres jeudis 8h30 à 12h	Vallérargues le 1er jeudi / Saint-Quentin-la-Poterie le dernier jeudi / Uzès les autres jeudis du mois 9h à 12h	
APRÈS-MIDI	Saint-Hippolyte-du-Fort les autres mardis 14h à 17h30	L'Estréchure 1er mardi du mois 14h à 17h30	Saint-Ambroix / Bessèges / Barjac / Molières-sur-Cèze 14h à 17h	Quissac 15h30 à 19h	Moussac le 1er jeudi / Uzès les autres jeudis du mois 14h à 17h



04 66 52 78 42 - Mardi & Jeudi - De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



conseil.energie@cpiégard.fr



<http://renovoccitanie.cpiegard.fr/>



Suivez-nous sur Facebook : [fb.com/RenovOccitanieCPIEGard](https://www.facebook.com/RenovOccitanieCPIEGard)



Autres missions : Sensibilisation et animation



Grand public

Sensibiliser le grand public sur la rénovation énergétique :

- Escape Game ;
- Stands et ateliers ;
- Réunion d'informations ;
- Visites de site ;
- Nuits de la thermographie ;



Professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Communiquer auprès des acteurs de la rénovation énergétique sur nos actions et sur l'actualité de la rénovation.

Lien avec les fédérations du bâtiment (CAPEB et FFB).

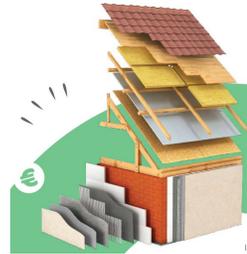
Sommaire



- Présentation et missions du Guichet



- La rénovation énergétique pas à pas



- Les aides financières et les accompagnements possibles



- Contact





GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes



1. Préparer son projet

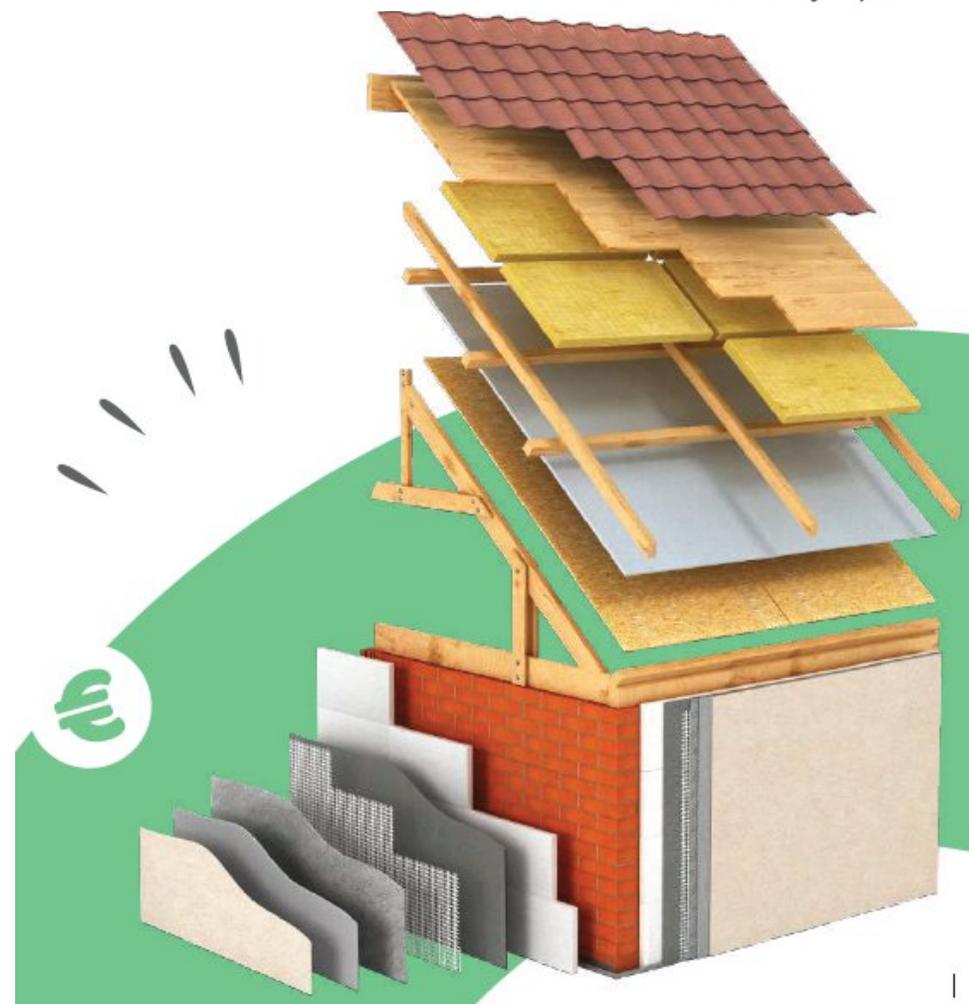
2. Définir les travaux d'isolation

3. Définir les autres travaux

4. Choisir les entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les travaux





La rénovation énergétique pas à pas

Etape 1 : Préparer son projet



Check-list	Description	Qui contacter ?
Identifier les travaux prioritaires	Equipements vétustes, défauts d'isolation, courants d'airs...	
Vérifier les règles d'urbanisme	Déclaration de travaux, périmètre classé, plan local d'urbanisme...	MAIRIE & conseils du 
Comparer différents scénarii de rénovation	Des travaux d'amélioration légère jusqu'à la rénovation globale	
Estimer le coût global des travaux	Devis	
Connaître les aides financières	MaPrimRénov, CEE, Eco-PTZ	
Connaître sa capacité de financement	Emprunt bancaire, apport personnel	Banques, Courtiers en immobilier



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes



1. Préparer son projet

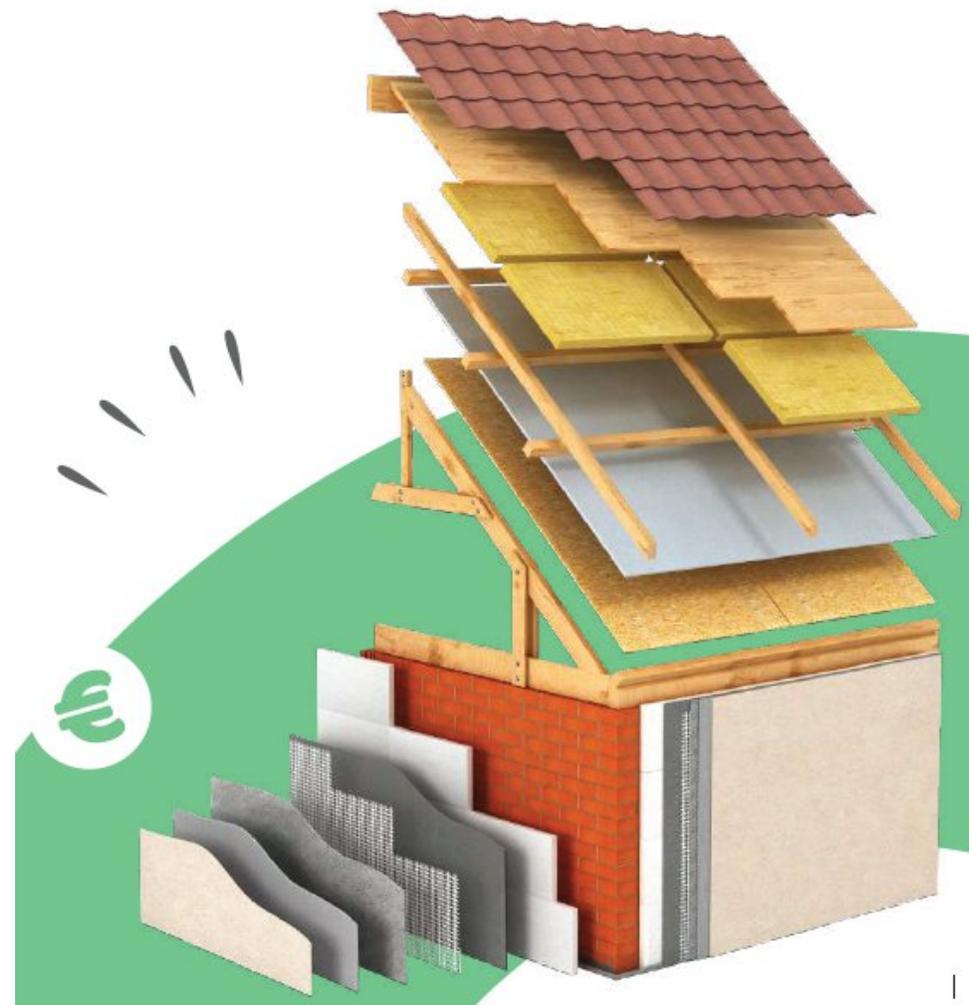
2. Définir les travaux d'isolation

3. Définir les autres travaux

4. Choisir les entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les travaux



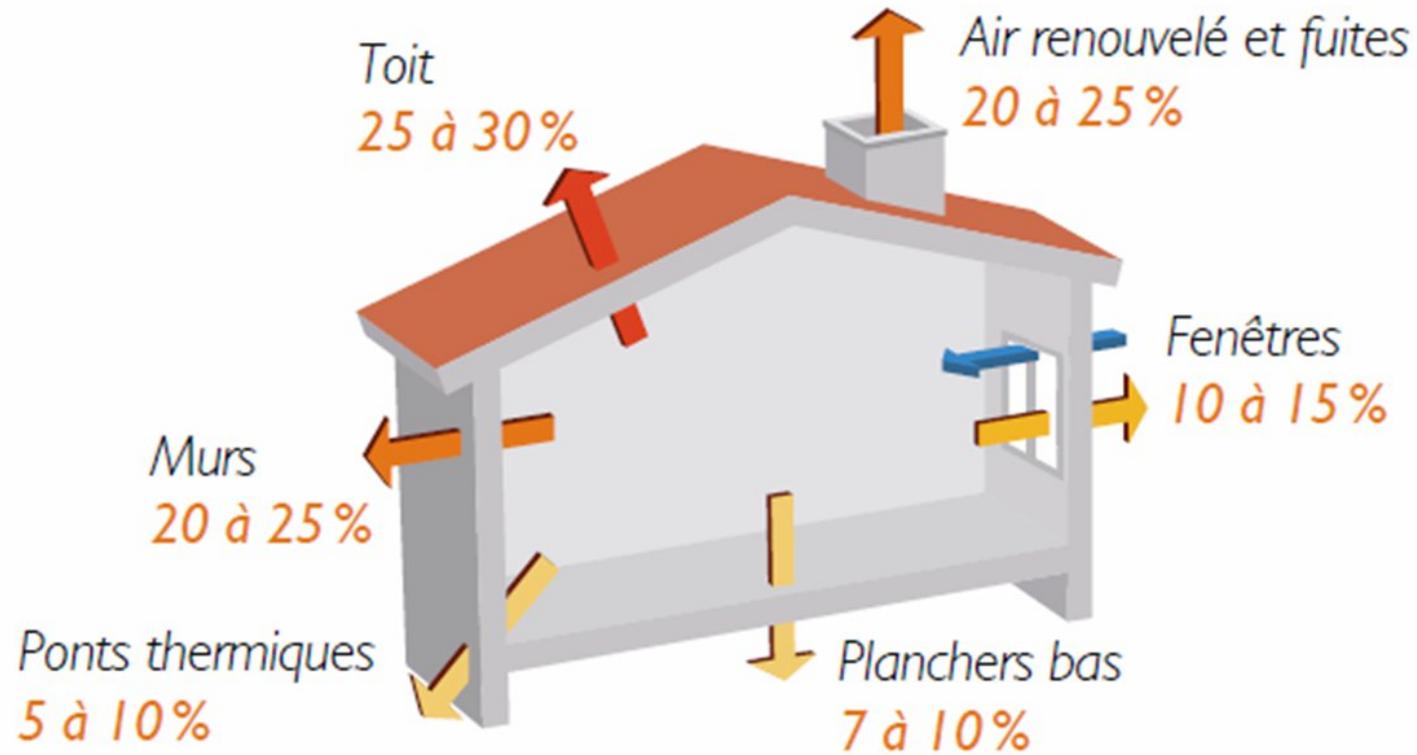


GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation

« L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas »



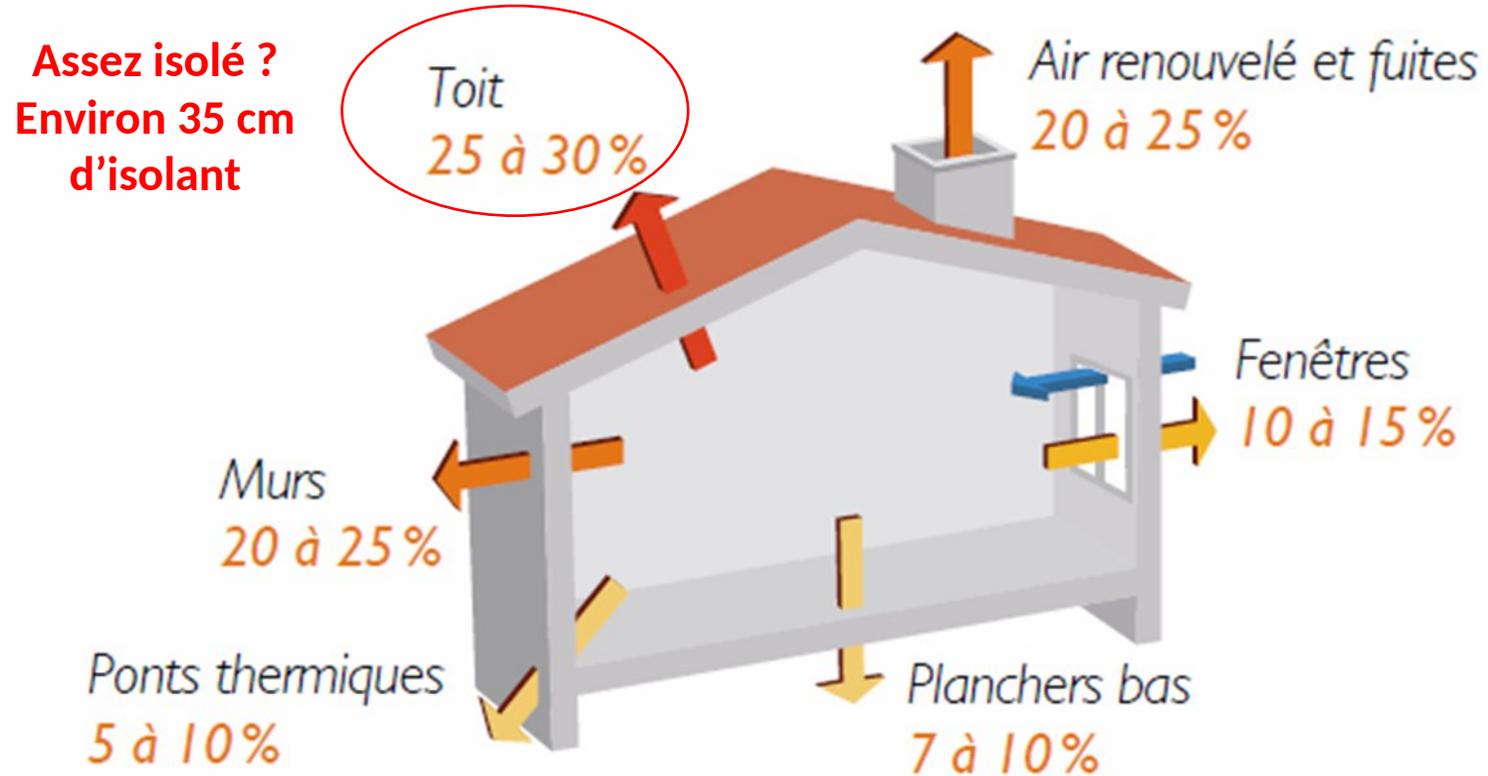
Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



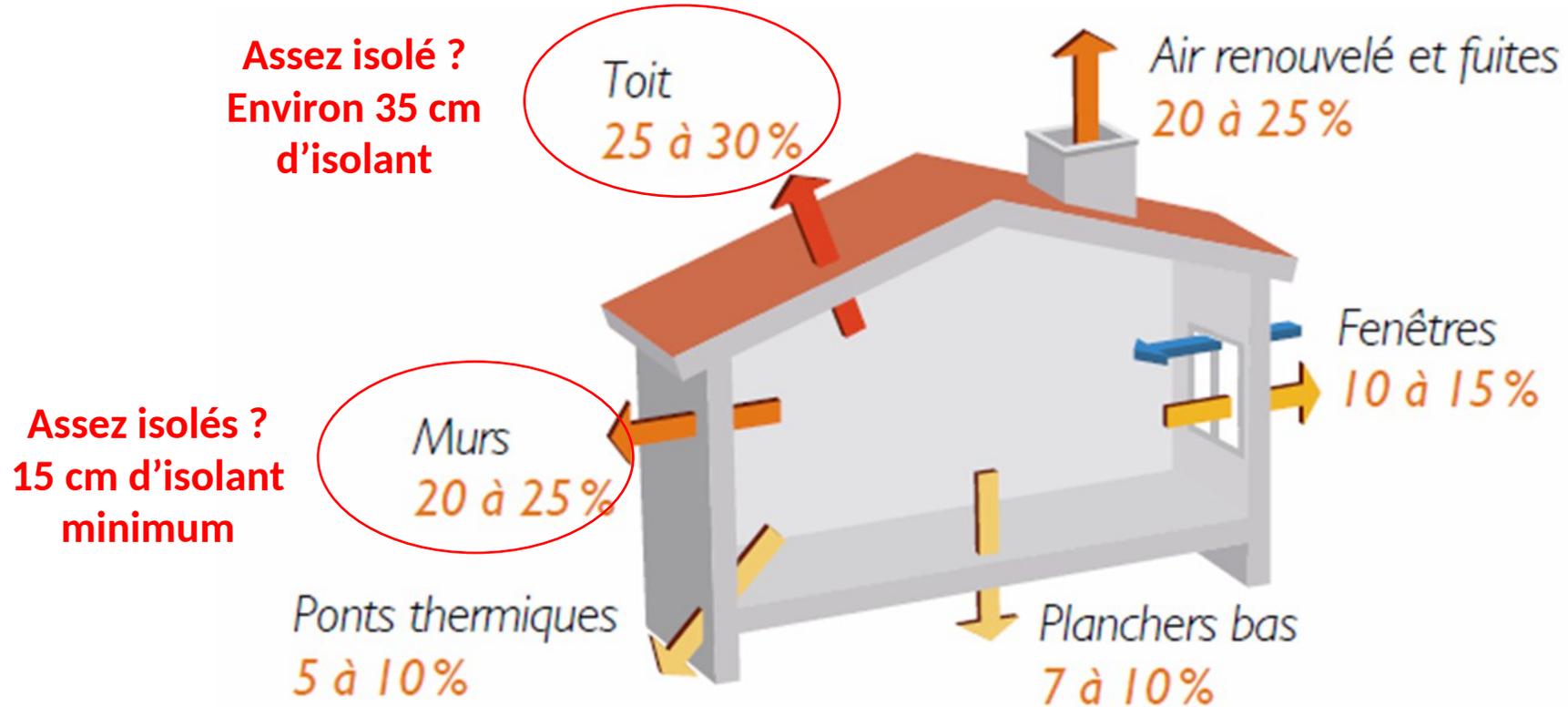
Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970

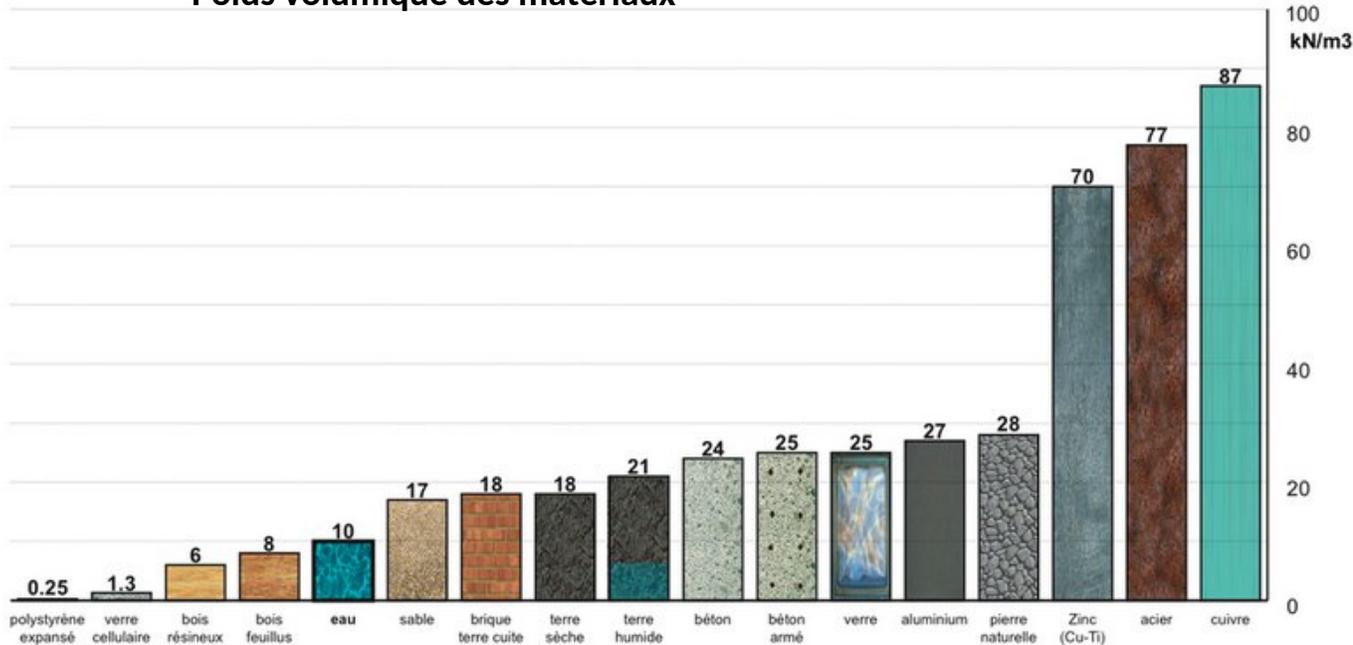


GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Focus sur les murs et leurs matériaux

Poids volumique des matériaux



	sec	hum.	
Matériaux isolants	0,028		polyuréthane
	0,040		laine minérale, liège
	0,058		vermiculite
	0,065		perlite
Bois et dérivés	0,17	0,19	feuillus durs
	0,12	0,13	résineux
Maçonneries	0,27	0,41	briques 700-1000 kg/m³
	0,54	0,75	briques 1000-1600 kg/m³
	0,90	1,1	briques 1600-2100 kg/m³
Verre	1,0	1,0	
Béton armé	1,7	2,2	
Pierres naturelles	1,40	1,69	tuft, pierre tendre
	2,91	3,49	granit, marbres
Métaux		45	acier
		203	aluminium
		384	cuivre

Conductivité thermique des matériaux λ en W/m.K

Un mur épais n'a pas de capacité à réagir immédiatement aux écarts de température et n'isole pas réellement du froid ou de la chaleur. Il ne peut pas non plus réduire efficacement les consommations d'énergie.

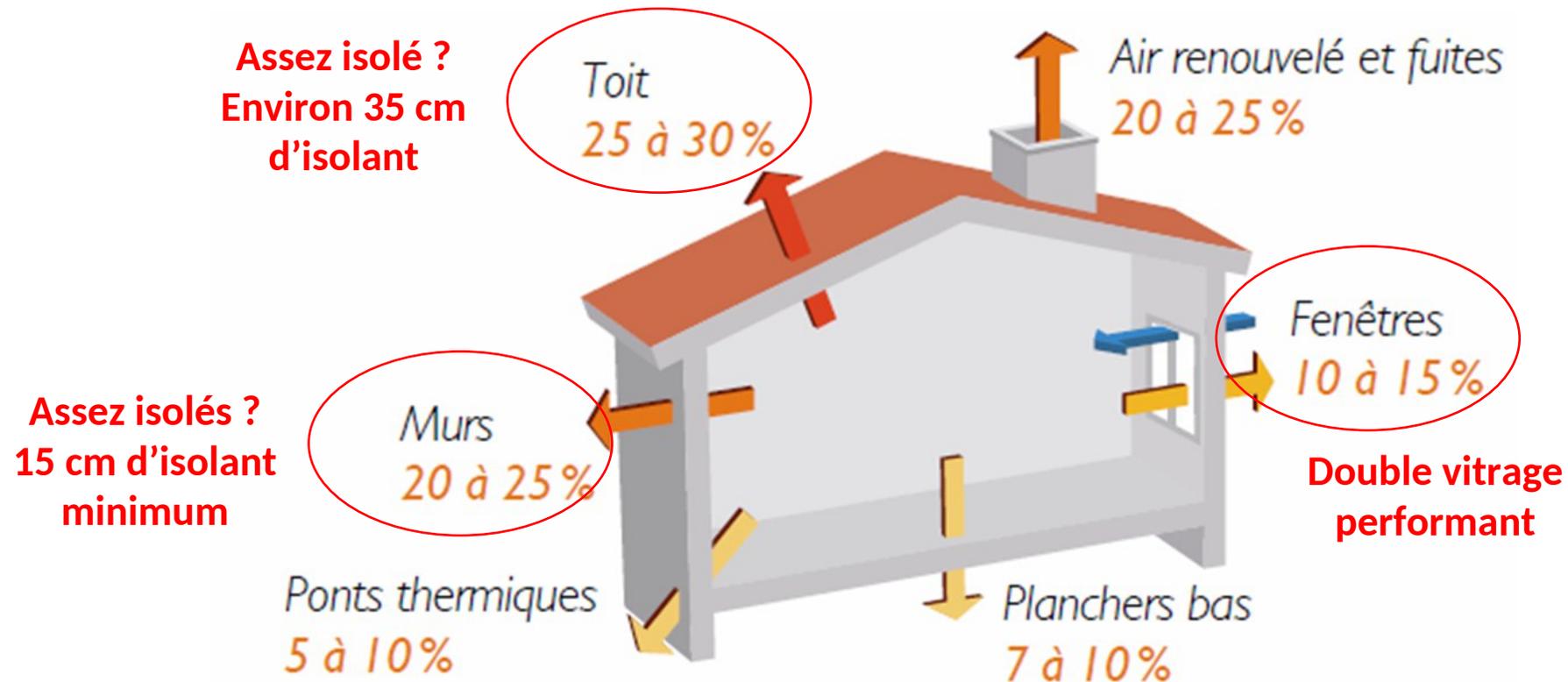
Ne pas confondre INERTIE et ISOLATION ! Les murs, même épais, doivent être isolés pour assurer une bonne performance thermique.



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



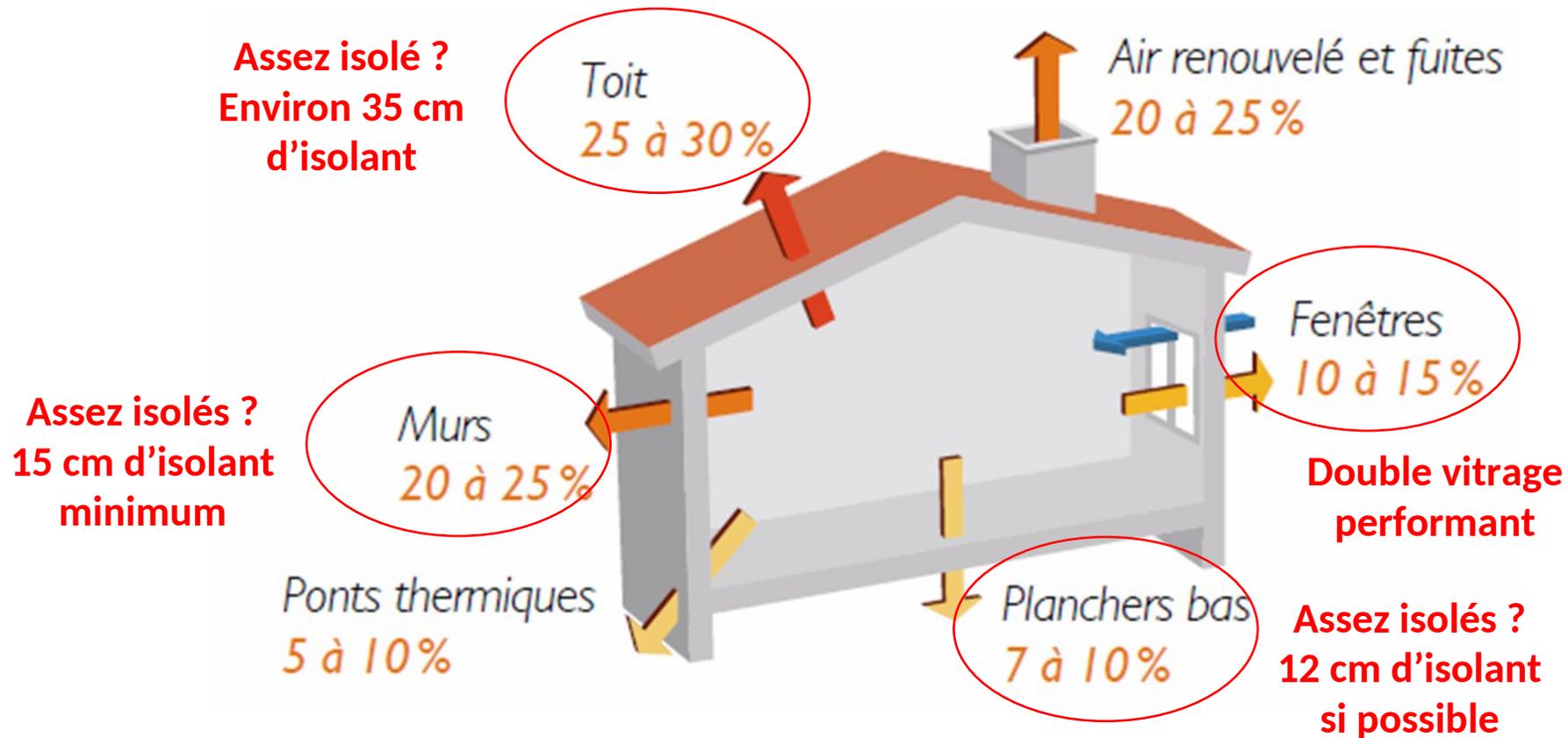
Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



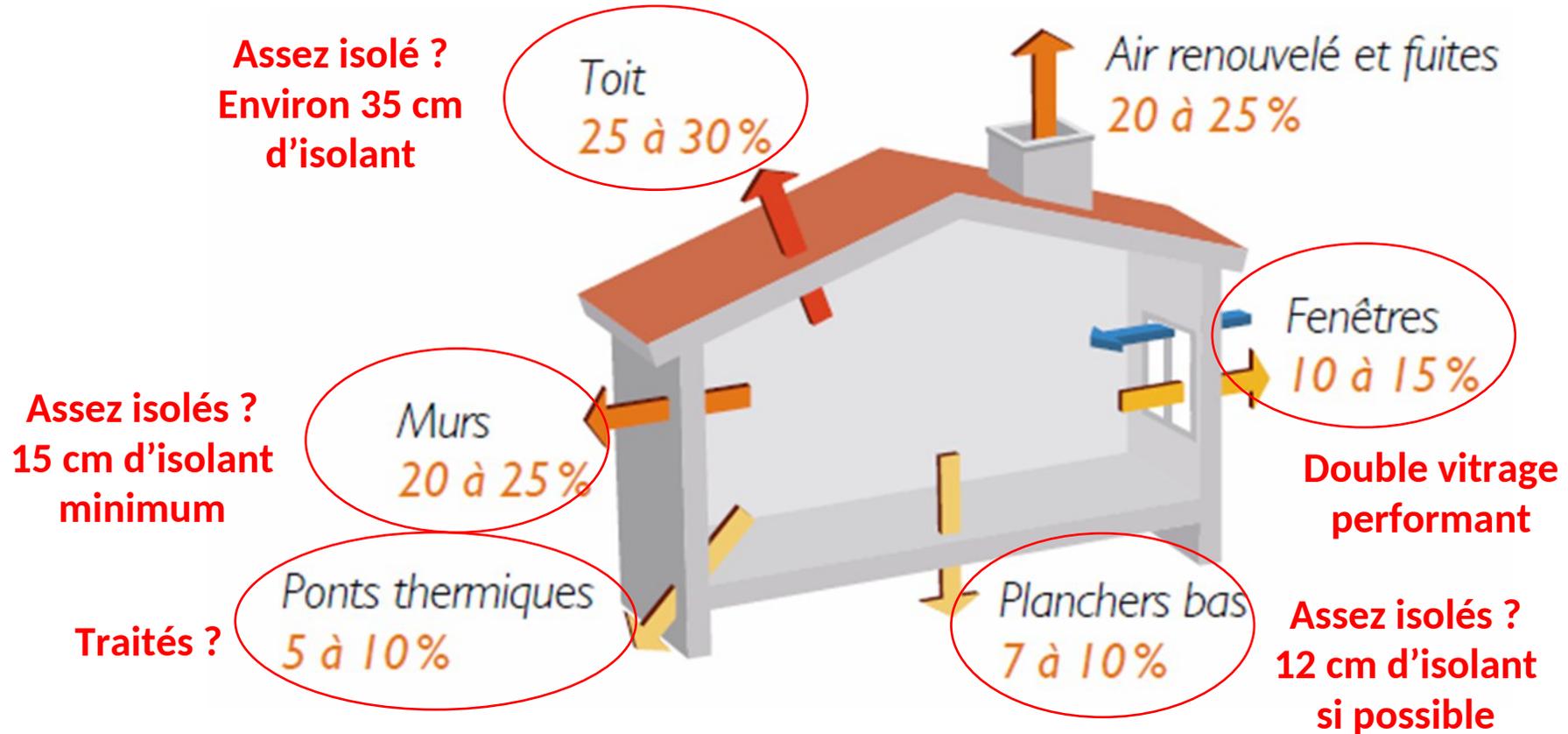
Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970

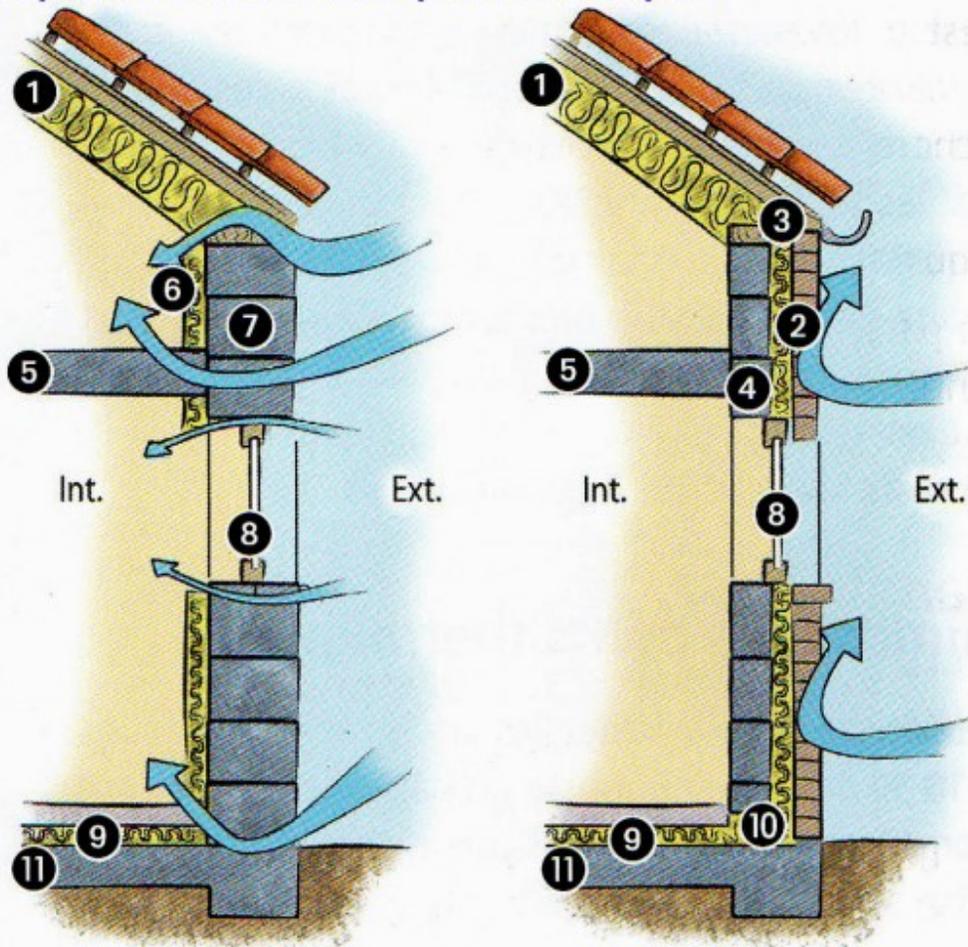


GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Focus sur le traitement des ponts thermiques

Comparaison ITI et ITE : les ponts thermiques



← Ponts thermiques.

À gauche : L'isolation intérieure crée de nombreux ponts thermiques. À droite : La bonne continuité de l'isolation extérieure permet de réduire au minimum ces ponts thermiques. La réduction des ponts thermiques permet un gain d'énergie de 10%.

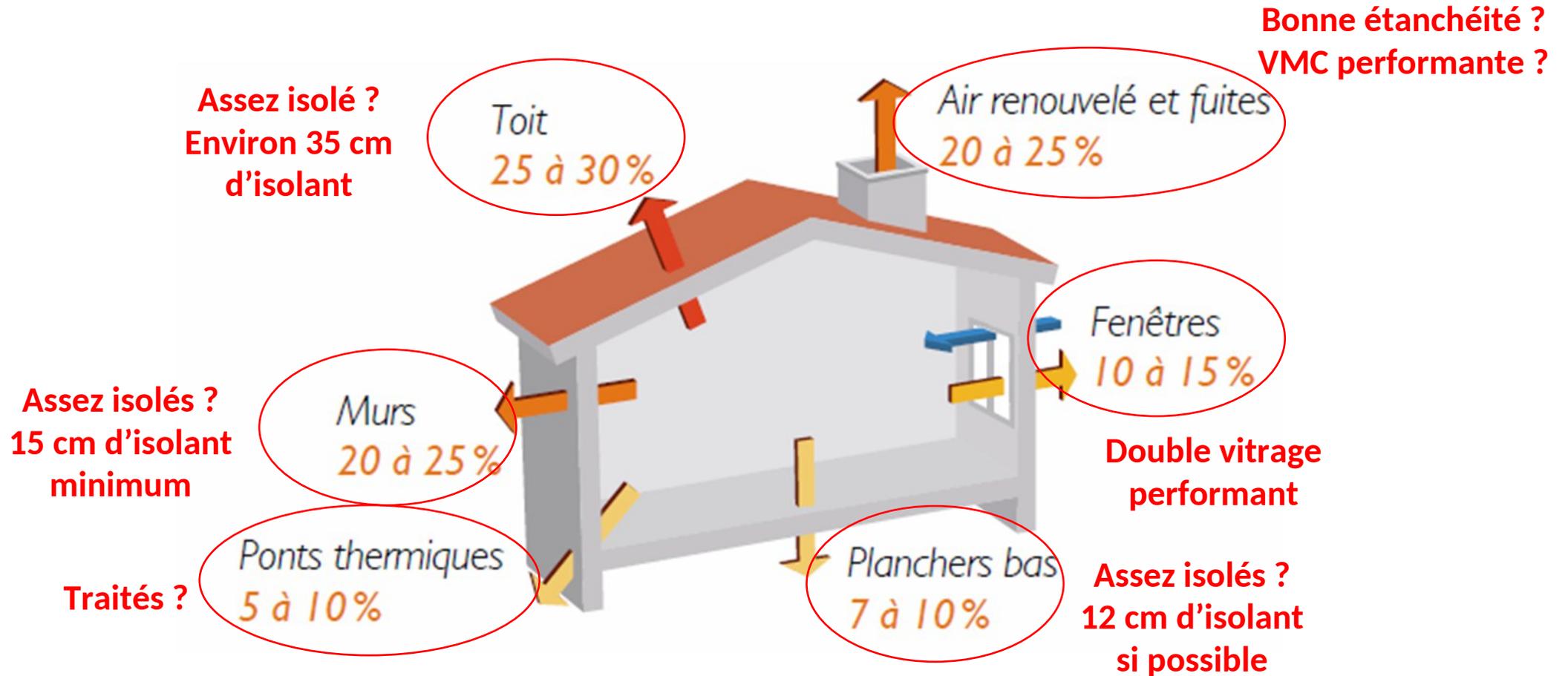
1. Isolation de la toiture
2. Isolation répartie des murs
3. Jonction parfaite entre l'isolation des murs et de la toiture
4. Structure
5. Plancher d'étage
6. Isolation intérieure
7. Structure
8. Menuiserie extérieure
9. Isolation du sol
10. Jonction parfaite entre l'isolation des murs et du sol
11. Dalle



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 2 : Définir les travaux d'isolation



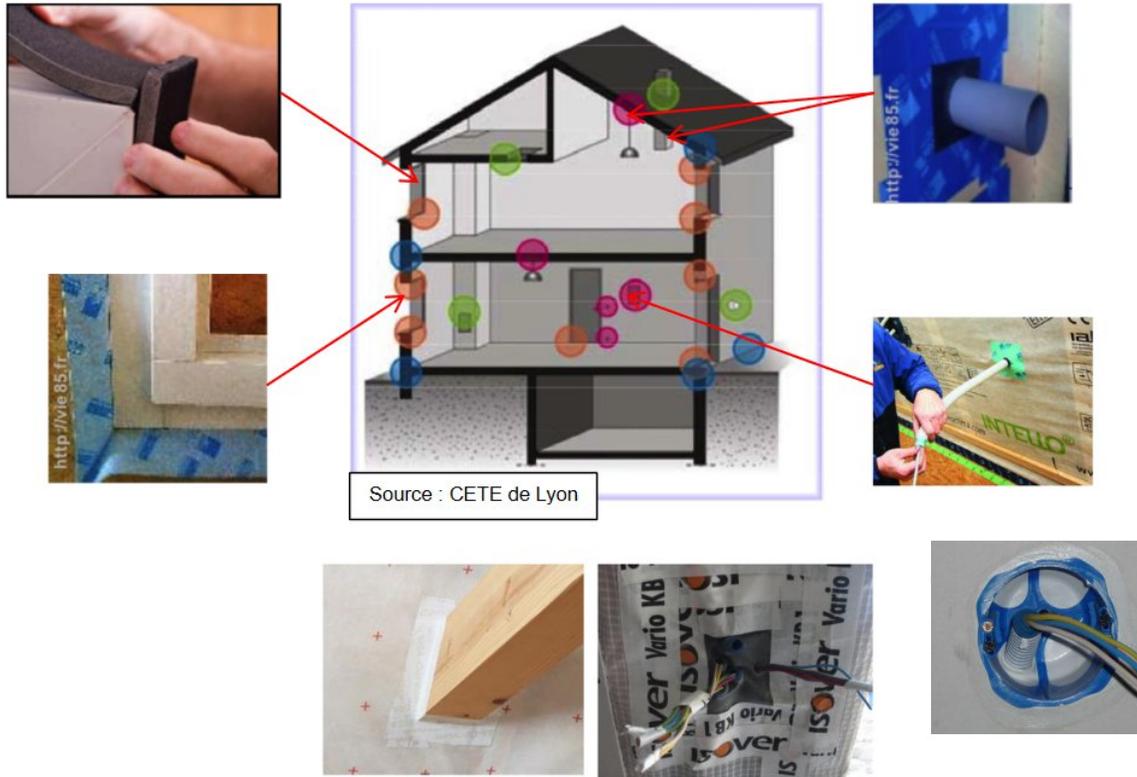
Répartition des déperditions thermiques pour une maison non isolée des années 1970



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Focus sur l'étanchéité à l'air : indispensable pour une rénovation performante



Source : CETE de Lyon

- Pare-vapeur / frein-vapeur
- Adhésifs pour les raccords
- Joints pré comprimés
- Manchettes
- Bouchons
- Boîtiers électriques

 *Liaisons façades et planchers*  *Équipements électriques*
 *Menuiseries extérieures*  *Trappes et éléments traversant les parois*



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes



1. Préparer son projet

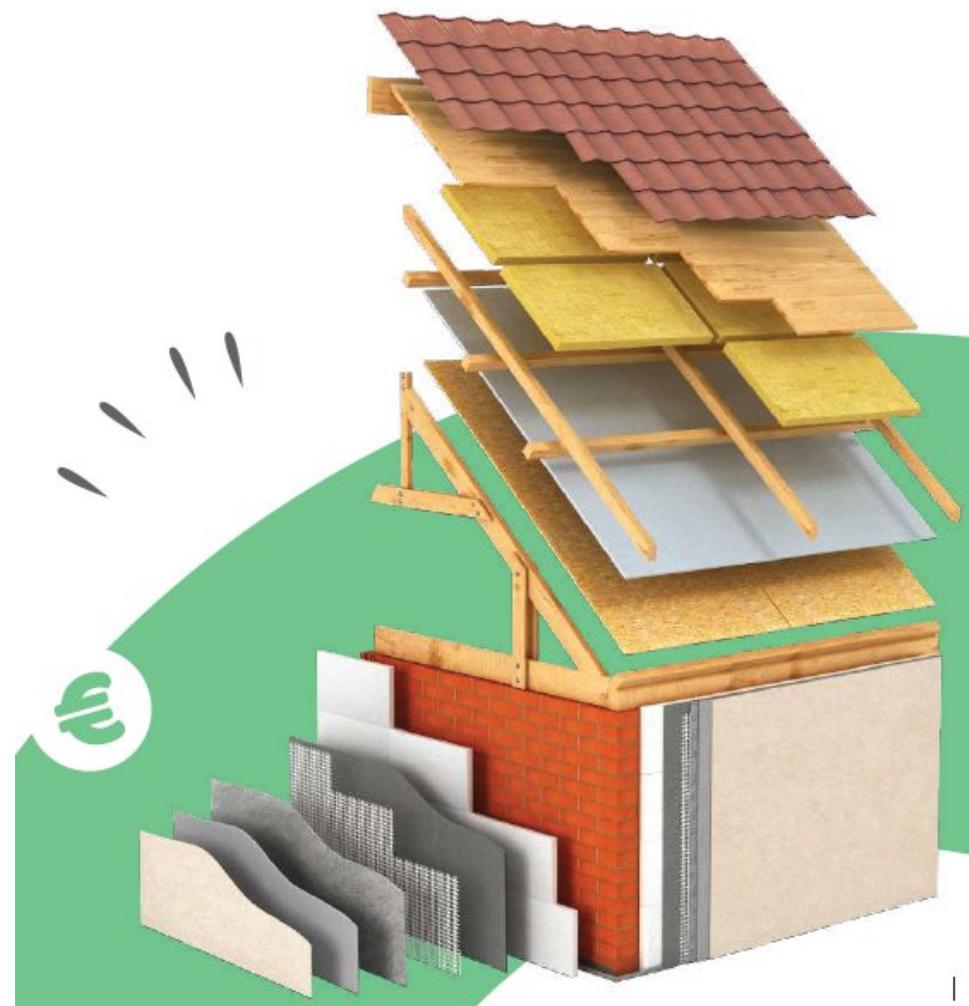
2. Définir les travaux d'isolation

3. Définir les autres travaux

4. Choisir les entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les travaux

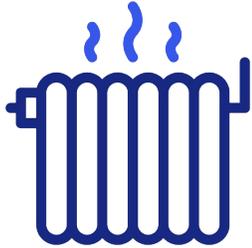




GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 3 : Définir les autres travaux



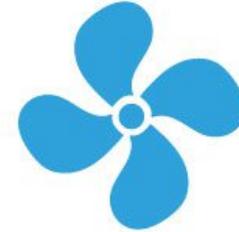
La production de chauffage

- Pompe à Chaleur (Air/Eau, géothermique,...)
- Chaudière (gaz, bûches, granulés,...)
- Poêle à bois (bûches, granulés, canalisable, bouilleur,...)
- Solaire combiné (SSC)



La production d'Eau Chaude

- Couplé au système de production chauffage
- Chauffe-eau solaire
- Ballon thermodynamique



La ventilation

- Simple flux (autoréglable, hygroréglable, ...)
- Double flux
- Double flux thermodynamique

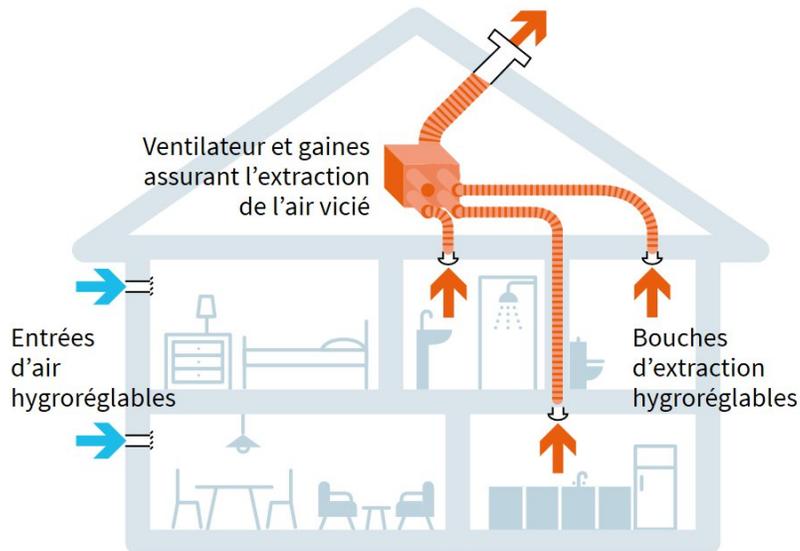


GARD

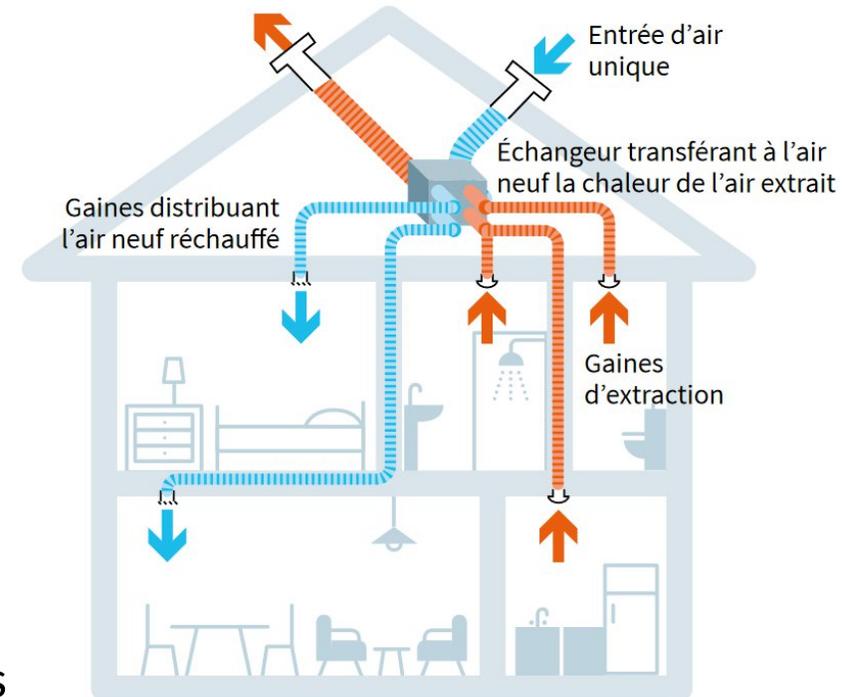
La rénovation énergétique pas à pas

Focus sur la ventilation : penser isolation, c'est penser ventilation !

PRINCIPE DE LA VMC SIMPLE FLUX HYGRORÉGLABLE



PRINCIPE DE LA VMC DOUBLE FLUX



- Evacuation des polluants
- Evacuation de l'humidité
- Limitation du risque radon



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes



1. Préparer son projet

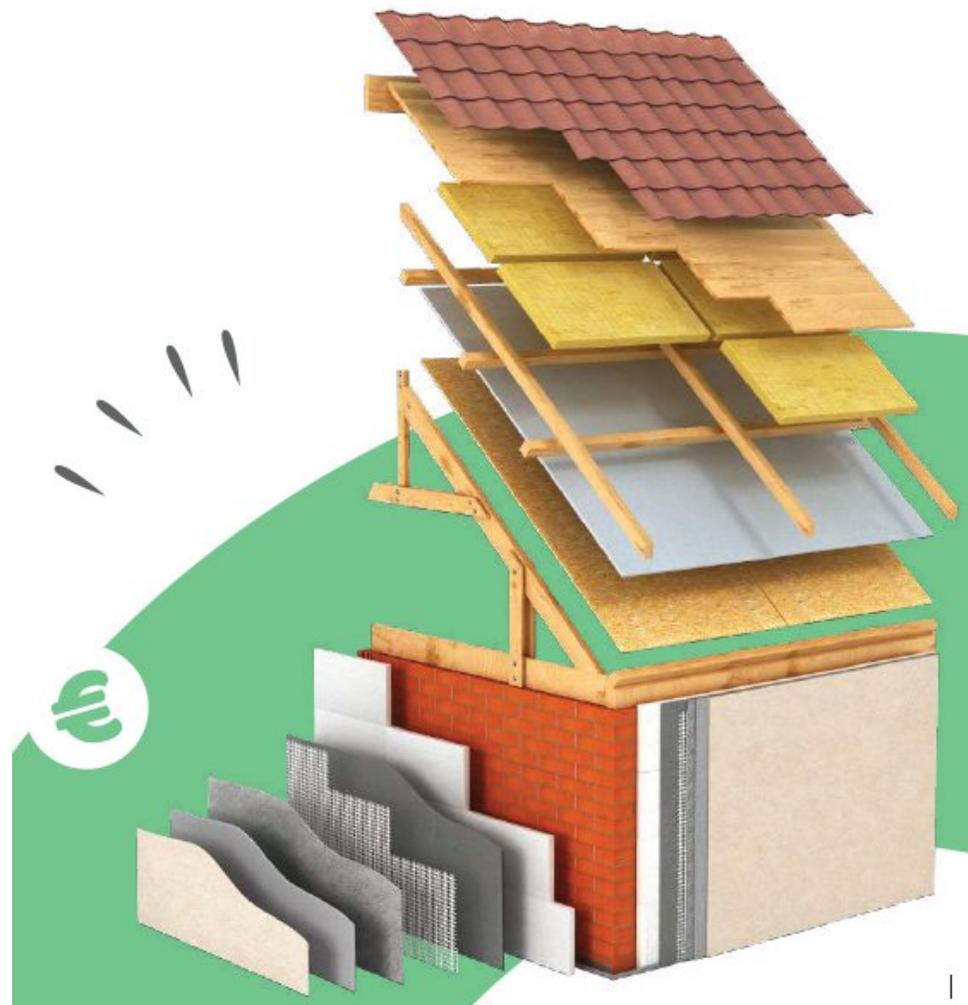
2. Définir les travaux d'isolation

3. Définir les autres travaux

4. Choisir les entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les travaux





GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 4 : Choisir les entreprises



Indispensable pour les aides financières !

Annuaire des professionnels RGE disponible ici : [L'annuaire des professionnels qualifiés | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](https://www.france-renov.gouv.fr/)

Quelques conseils :

- **Prenez votre temps** (ne cédez pas à la pression) ;
- Ne vous lancez pas dans des travaux sans **diagnostic préalable** ;
- **Sollicitez plusieurs entreprises** pour établir plusieurs devis ;
- **Soyez proactifs dans votre projet** (attention au démarchage) ;
- Effectuez les démarches de demande d'aides financières **AVANT** la signature des devis ;
- Pour des gros travaux de rénovation, faites appel à **un maître d'œuvre** ;





GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes

RénOV
Occitanie
Ma rénovation énergétique

1. Préparer son projet

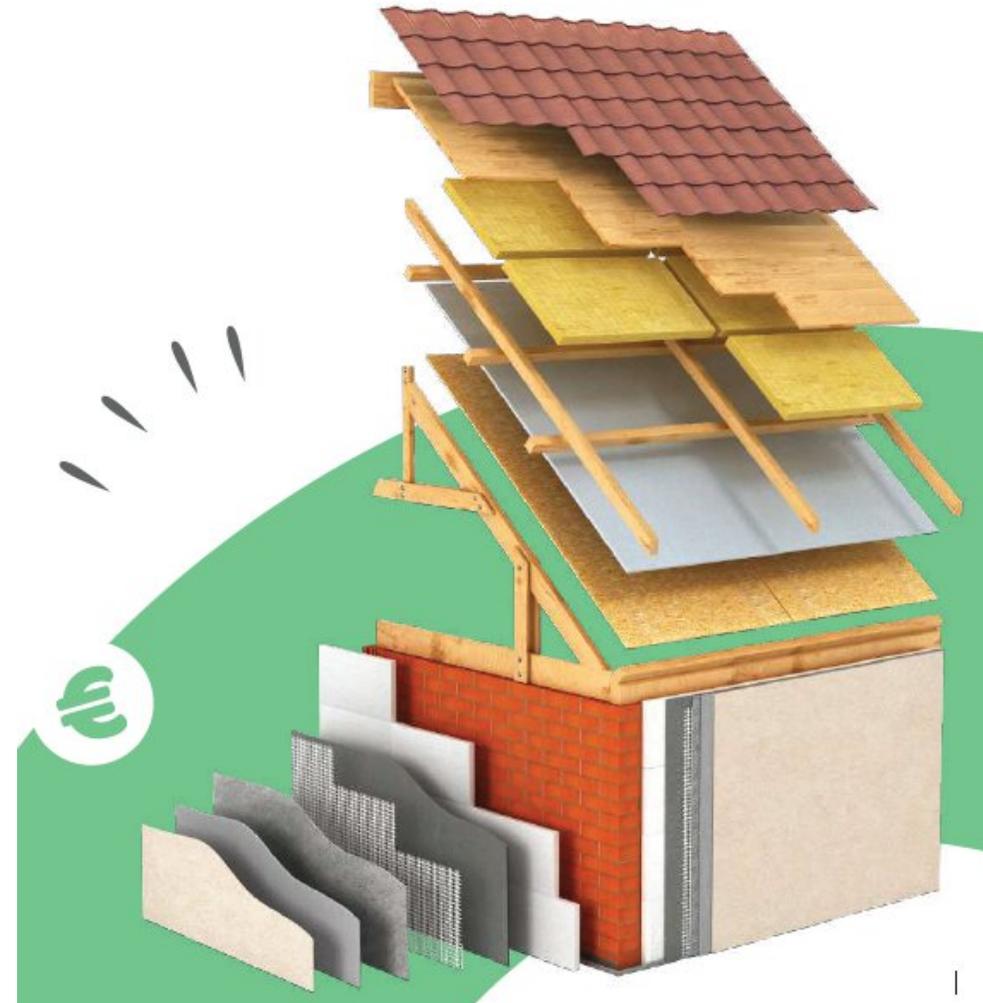
2. Définir les travaux
d'isolation

3. Définir les autres
travaux

4. Choisir les
entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les
travaux



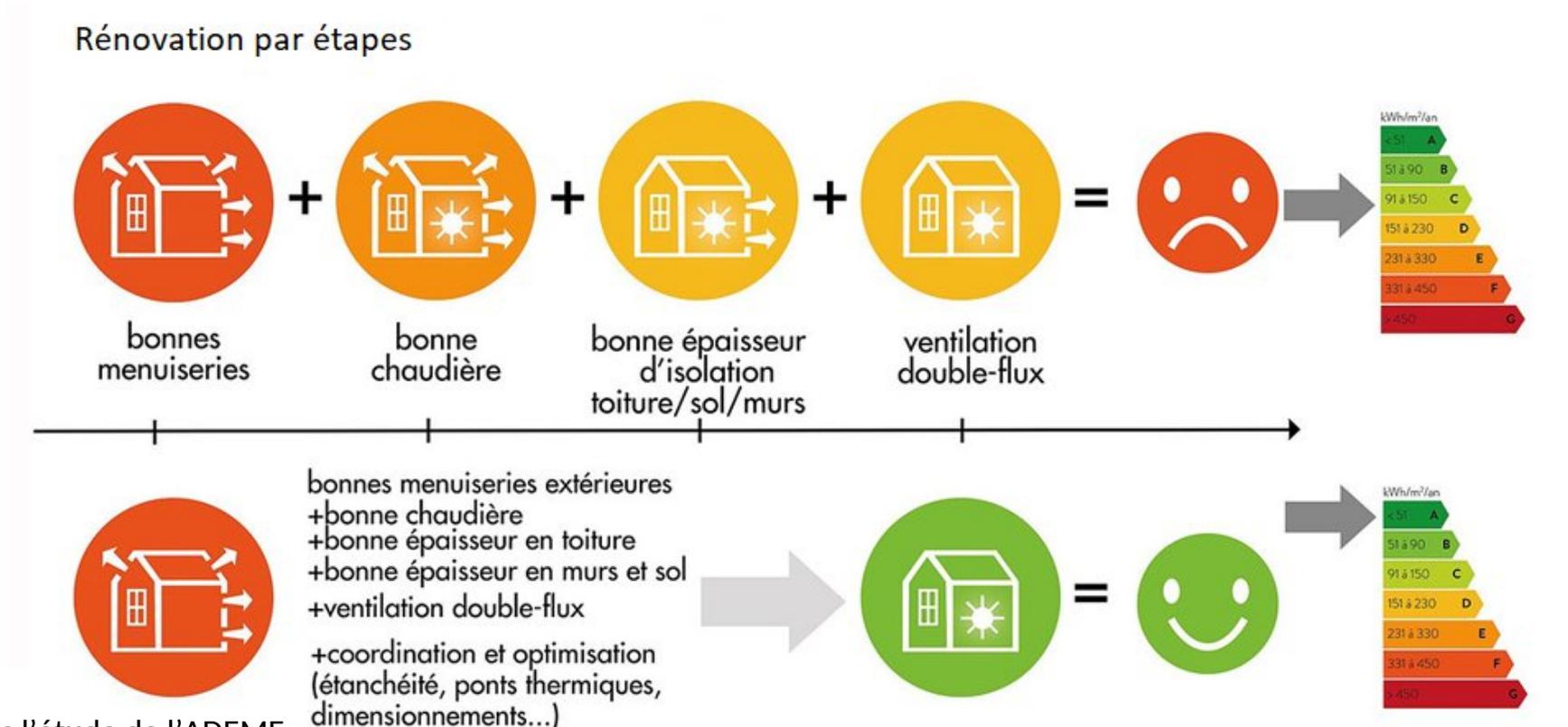


GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 5 : Réaliser les travaux

Les rénovations partielles ou « par gestes » ne permettent pas d'atteindre le niveau BBC Rénovation



Lien vers l'étude de l'ADEME

Rénovation globale

<https://presse.ademe.fr/2021/01/etude-renovation-energetique-des-maisons-individuelles-les-cles-pour-atteindre-une-renovation-performante.html>



GARD

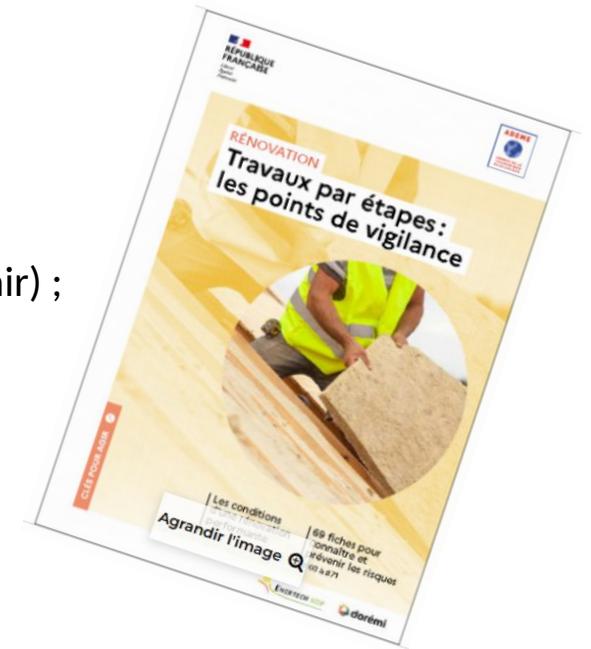
La rénovation énergétique pas à pas

Etape 5 : Réaliser les travaux

Les rénovations partielles ou « par gestes » NE permettent PAS d'atteindre le niveau BBC Rénovation

Recommandations de l'ADEME :

- Réaliser l'ensemble des travaux de rénovation en une seule fois ;
- Avoir une exigence particulière sur le traitement des interfaces (ponts thermiques, étanchéité à l'air) ;
- Assurer une ventilation maîtrisée ;
- Avoir un pilote unique qui coordonne les travaux (contractant général, groupement d'entreprise, architecte, maître d'œuvre) ;
- Ecarter les rénovations partielles ;



Ceci implique des évolutions futures pour les dispositifs d'aides financières et les accompagnements à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.



GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 5 : Réaliser les travaux (1/2)





GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Etape 5 : Réaliser les travaux (2/2)





GARD

La rénovation énergétique pas à pas

Les étapes



1. Préparer son projet

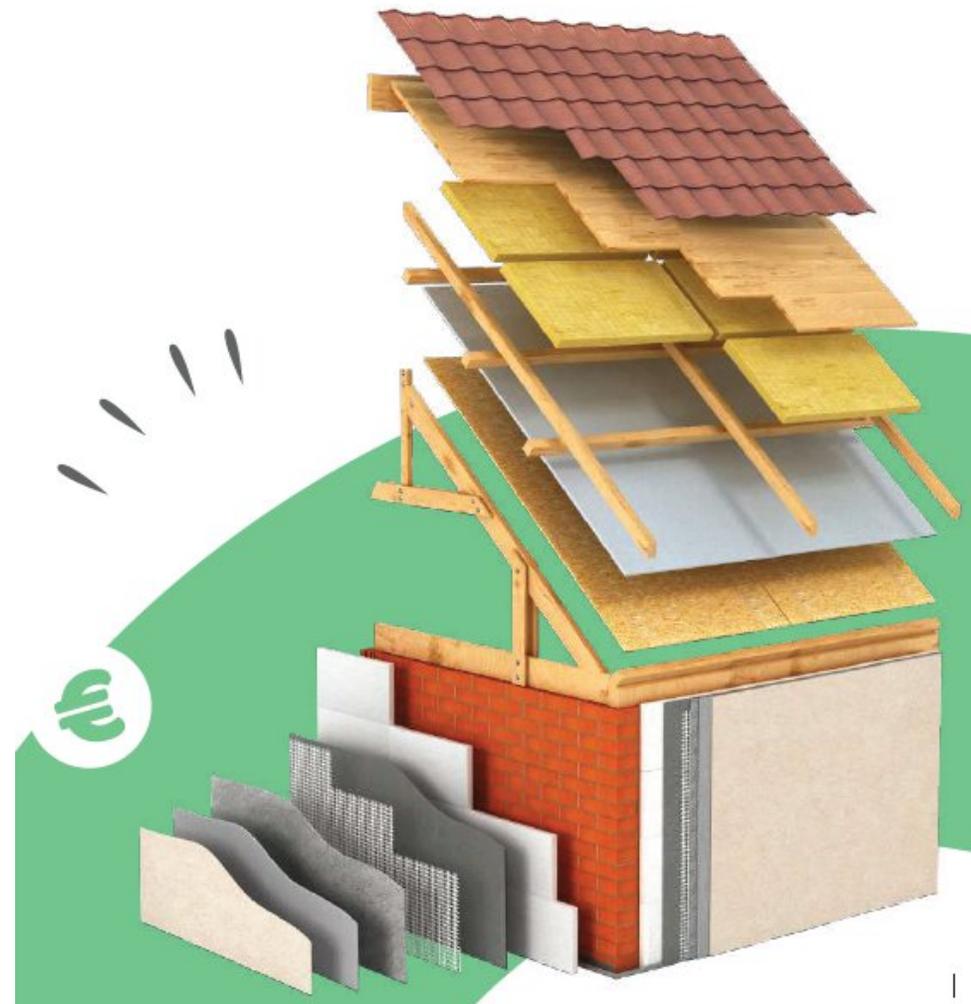
2. Définir les travaux d'isolation

3. Définir les autres travaux

4. Choisir les entreprises

5. Réaliser les travaux

6. Habiter après les travaux



La rénovation énergétique pas à pas

Etape 6 : Habiter après les travaux

Quelques adages :

- **Chauffer ce qu'il faut, quand il faut ;**
 - ☾ Programmer son chauffage (jour, nuit, week-end, vacances)
- **1°C de plus, c'est 7% de consommation en plus ;**
 - ☾ Régler à la bonne température (19°C à 20°C maximum en hiver)
- **Une douche de 13 minutes, c'est l'équivalent d'un bain ;**
 - ☾ 5 minutes pour une douche, soit presque deux chansons qu'on connaît par cœur !
- **Les veilles électriques, c'est en moyenne 86 € par an et par foyer ;**
 - ☾ On appuie sur l'interrupteur de la multiprise
- **Aérer son logement 10 à 15 minutes par jour, même en hiver ;**
 - ☾ Pas plus, pas moins !
- **C'est pas Versailles ici !**
 - ☾ Les LEDs, c'est bien, les LEDs éteintes, c'est mieux !



Sommaire



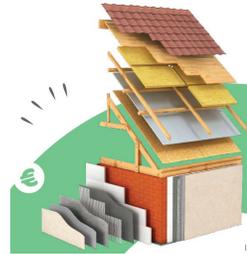
- Présentation et missions du Guichet



Rénov' Occitanie
Ma rénovation énergétique



- La rénovation énergétique pas à pas



- Les aides financières et les accompagnements possibles



- Contact



Aides financières 2024 : NATIONALES



D'importantes évolutions en 2024 !

Plusieurs critères à respecter :

- logement de plus de 15ans
- résidence principale
- travaux par des entreprises RGE
- 4 catégories de revenus
- Demandes déposées avant réalisation des travaux
- 2 financeurs : ANAH et les fournisseurs d'énergie (CEE)

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+5 045 €	+6 462 €	+9 165 €	+9 165 €



Aides financières 2024 : les évolutions



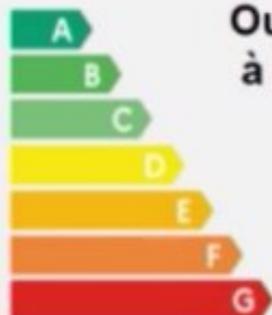
GARD



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Parcours accompagné



Ouvert à tous

Rénovation d'ampleur



Aide calculée en %
des travaux



Taux de financement en augmentation et valorisation des CEE par l'ANAH



Accompagnement systématique

Parcours non accompagné



Ouvert aux A à E



Décarbonation des systèmes de chauffage

Poste de travaux chauffage systématique

Aide par geste forfaitaire €

Poste de travaux isolation complémentaire

Fourniture du DPE obligatoire



GARD

Aides financières 2024 : le parcours accompagné



Parcours accompagné - Barèmes et éligibilité (maisons et appartements)

- Les critères d'éligibilité repose sur des sauts de classes DPE.
- Pour les propriétaires occupants et les bailleurs.
- Une aide majorée est mise en place pour les passoires énergétiques. Cette bonification se s'applique que si l'étiquette D est atteinte à minima.
- Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal (5 ans). Lors de la seconde étape, est pris en compte ce qui a déjà été versé au titre de la première étape.
- Ouverture des avances aux ménages très modestes et modestes (jusqu'à 70%)
- les Appartements pourront bénéficier du pilier performance pour les parties privatives
- Engagement d'occupation pendant 3 ans
- Les travaux doivent débiter dans un délai d'un an et être achevés dans un délai maximum de 3 ans. Prolongation possible de 2 ans.

	Plafond de dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % (HT) MPR: 60% CEE (indicatif): 20%	60 % (HT) MPR: 40% CEE (indicatif): 20%	45 % (HT) MPR : 30 % CEE (indicatif) : 15%	30 % (HT) MPR : 15 % CEE (indicatif): 15%
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % (HT) MPR : 30 % CEE (indicatif) : 20%	35 % (HT) MPR : 15 % CEE (indicatif): 20%
4 sauts de classe ou plus	70 000 € (HT)				
Bonification « sortie de passoires »		+ 10 points			
Ecrêtement (TTC)		100%	80%	60%	40%



GARD

Aides financières 2024 : ZOOM sur les « MAR »

Mon Accompagnateur Rénov'



Mon Accompagnateur Rénov' est l'interlocuteur tiers de confiance pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux.

Il assure un accompagnement de bout-en-bout des particuliers dans tout leur parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, financier et social.

Seuls les professionnels éligibles et agréés par l'Anah, ou ses délégations, peuvent intervenir comme Mon Accompagnateur Rénov'.

Ses missions :

- évaluer la situation du logement et du ménage et réaliser l'audit énergétique
- élaboration du projet de travaux en lien avec l'audit, aide à la sélection des devis et définition du plan de financement
- aide au montage des dossiers de demande d'aides et au financement du reste à charge
- suivi et accompagnement du ménage tout au long de la réalisation des travaux
- seconde visite sur place post-travaux pour confirmer la fin des travaux, préparer le suivi des consommations et donner des conseils utiles à la prise en main du logement rénové.



GARD

Aides financières 2024 : le parcours « par geste »

Les aides « par geste » correspondent à des montants forfaitaire pour la réalisation complète (fourniture et pose) réalisée par des entreprises RGE.

Les ménages aux revenus supérieurs « roses » ne sont PAS éligibles !

Les forfaits « bois » (poêle, insert, chaudière) diminuent à partir du 1^{er} avril 2024 de 30% !

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES
ISOLATION THERMIQUE (ACCESSIBLE JUSQU'AU 31 MARS 2023 POUR LES MÉNAGES AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES)			
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²
AUTRES TRAVAUX			
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 €
Ventilation double flux	2 500 €	2000 €	1500 €
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE			
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	3 000 €	2 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8 000 €	6 500 €	3 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 500 €	1 500 €	800 €



GARD

Autres aides financières : éco-prêt à taux zéro

Là aussi, formule « poste par poste »

Pour cette catégorie de travaux, le montant maximal de l'éco-PTZ est le suivant :

- 7 000 € pour 1 action de travaux sur les parois vitrées
- 15 000 € pour 1 action de travaux d'une autre nature
- 25 000 € pour un lot de 2 travaux
- 30 000 € pour un lot de 3 travaux ou plus



...ou « rénovation globale »

Pour cette catégorie de travaux, le montant maximal de l'éco-PTZ est de **50 000 €**.

Vous devez rembourser le prêt dans un **délai maximal de 20 ans**.

A savoir

Tant que l'éco-PTZ n'est pas intégralement remboursé, votre logement ne peut pas être transformé en local commercial ou professionnel ou mis en location saisonnière ou utilisé comme résidence secondaire. Le non-respect de ces obligations entraîne le remboursement intégral du capital restant dû.



GARD

Autres aides financières : taux de TVA réduit

Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation, d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien est généralement de 10 %. Cependant, pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5 %.

Attention, quelques exceptions (logement entièrement remis à neuf, installation de pompe à chaleur air/air, VMC,...).

Pour nous contacter



GARD



Calendrier des permanences **SUR RENDEZ-VOUS**

	MARDI	MERCREDI	JEUDI		
MATIN			Le Vigan les autres jeudis 8h30 à 12h	Vallérargues le 1er jeudi / Saint-Quentin-la-Poterie le dernier jeudi / Uzès les autres jeudis du mois 9h à 12h	
			L'Espérrou 3ème jeudi du mois 9H À 12H30		
APRÈS-MIDI	Saint-Hippolyte-du-Fort les autres mardis 14h à 17h30	L'Estréchure 1er mardi du mois 14h à 17h30	Saint-Ambroix / Bessèges / Barjac / Molières-sur-Cèze 14h à 17h	Quissac 15h30 à 19h	Moussac le 1er jeudi / Uzès les autres jeudis du mois 14h à 17h



04 66 52 78 42 - Mardi & Jeudi - De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



conseil.energie@cpieguard.fr



<http://renovoccitanie.cpieguard.fr/>



Suivez-nous sur Facebook : [fb.com/RenovOccitanieCPIEGard](https://www.facebook.com/RenovOccitanieCPIEGard)



Merci de votre attention !

Des questions ?

Sources des informations :

<https://ecologie.gouv.fr>

Documents ANAH et ADEME

Guide des aides financières 2024 France Rénov'